

Ministry of Education

Financial Analysis and
Accountability Branch

315 Front Street West
12th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières

315, rue Front Ouest
12^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

Note de service**2022 : SB16**

Date:	Le 25 avril 2022
Destinataires:	Directrices et directeurs de l'éducation Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Expéditeur:	Med Ahmadoun Directeur Direction de l'analyse et de la responsabilité financières
Objet:	Information supplémentaire concernant les exigences de rapport pour le Fonds pour l'administration de l'excellence en éducation 2021-2022

Je vous écris pour vous fournir de plus amples informations concernant les exigences finales en matière de rapports pour le Fonds pour l'administration de l'excellence en éducation 2021-2022 (FAEE).

APERÇU DU PROGRAMME

Dans la note de service [2021 : B10 Fonds pour les priorités et les partenariats 2021-2022 \(FPP\)](#), le ministère a annoncé qu'il continuait de mettre l'accent sur l'efficacité et l'excellence en éducation grâce au Fonds pour l'administration de l'excellence en éducation. Le Fonds pour l'administration de l'excellence en éducation encourage les conseils scolaires de district à revoir la façon dont ils cherchent à améliorer leur efficacité opérationnelle et leur rentabilité et à optimiser l'affectation de leurs ressources.

Durant l'année scolaire 2021-2022, les conseils scolaires de district fourniront au ministère un rapport concernant :

- l'examen de l'ensemble ou de certaines de leurs opérations et leurs recommandations

- la mise en œuvre des recommandations formulées précédemment, qui soutiennent les objectifs du programme.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS

Dans la note de service [2021 : SB14 Fonds pour l'administration de l'excellence en éducation 2021-2022](#), le ministère a partagé les exigences en matière de rapports pour ce programme. Le ministère a maintenant mis à jour les deux modèles pour faciliter l'achèvement et la mesure du programme.

Veillez soumettre les documents ci-dessous au plus tard le 31 août 2022 :

- le rapport final;
- les recommandations formulées précédemment qui ont été mises en œuvre, le cas échéant;
- le « Modèle de résumé » rempli (document révisé en pièce jointe);
- la « Liste de vérification finale » remplie (document révisé en pièce jointe) et tout document à l'appui pour le remboursement des coûts du conseil scolaire de district.

Veillez noter que le rapport final doit identifier des recommandations spécifiques et réalisables ou la mise en œuvre de recommandations précédemment élaborées en fonction des exigences de portée identifiées ci-dessous.

- Basé sur des recommandations : le rapport doit inclure un résumé exécutif décrivant les coûts estimés, les risques et les économies associés à la mise en œuvre de chaque recommandation, le cas échéant.
- Mise en œuvre de recommandations élaborées précédemment : le rapport doit présenter un résumé de la mise en œuvre, y compris les économies prévues.

Veillez envoyer ces documents par courriel à EDULABFINANCE@ontario.ca et utiliser la convention suivante pour l'objet du courriel : « Fonds pour l'administration de l'excellence en éducation 2021-2022 – <numéro à deux chiffres du conseil scolaire> <nom du conseil scolaire> », par exemple : « Fonds pour l'administration de l'excellence en éducation 2021-2022 – 12 CSD de Toronto ».

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Vous trouverez ci-joint, pour votre référence, les lignes directrices du programme, qui restent inchangées, ainsi qu'un nouveau résumé des exigences générales du programme pour aider les conseils scolaires de district à compléter leurs projets FAEE.

COORDONNÉES

Les conseils scolaires peuvent envoyer toute question liée au Fonds pour l'administration de l'excellence en éducation à leur analyste financier au ministère.

Cordialement,

Original signé par :

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Pièces jointes :

Lignes directrices du programme (Annexe A) - inchangées

Modèle de résumé (Annexe D révisée)

Liste de vérification finale (Annexe E révisée)

Résumé des exigences générales du programme (nouvelle Annexe F)